

ALERTE AIDE PUBLIQUE #222

# APPEL À PROJETS RÉSILIENCE ET CAPACITÉS AGROALIMENTAIRES 2030

Jusqu'à

# 75 %

d'aide pour des projets agroalimentaires



## BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME, ETI, Grande  
Entreprise et Coopérative



## FORME DE L'AIDE

Mix Subvention  
et Avance remboursable



## INTENSITÉ DE L'AIDE

De 20% à 75%  
des dépenses éligibles



## PÉRIODE

Jusqu'au 11 mars 2026  
avec une relève intermédiaire  
le 30 septembre 2025

## FINANCEURS

bpifrance



22 années  
d'expérience

160  
Collaborateurs

15 Mds€  
de projets financés  
depuis 2013

9 bureaux  
ouverts en  
France

## QUELS PROJETS ?

Cet appel à projets, à destination des **acteurs de la chaîne de valeur agricole et alimentaire** (intrants agricoles, coopératives, opérateurs des filières, industriels), vise la **résilience du système alimentaire**, la **structuration des filières** et la **transition écologique**.

Il se concentre sur trois thématiques :

1. Le soutien à la production des ingrédients agricoles essentiels et des compléments alimentaires pour l'alimentation animale
2. La réindustrialisation des maillons agroalimentaires innovants ou à forts potentiels économiques
3. Les démarches collectives innovantes de transition et de résilience des filières

Les projets, **d'une durée de 24 à 48 mois**, devront principalement comporter **des dépenses d'investissement industriel** d'au moins :

- ↳ 3 M€ pour les thèmes 1 et 2
- ↳ 500 K€ pour le thème 3
- ↳ 200 K€ pour les projets localisés en outre-mer

⚠ Le cahier des charges et le process d'instruction sont très exigeants, les projets attendus devront répondre à des objectifs précis (innovation, souveraineté alimentaire et de résilience, transition agroécologique et environnementale), sans négliger la maturité technique et financière du projet.

## QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises et groupements soutenus pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ **Sous forme d'un mix subvention (60%) et avance remboursable (40%)**
- ↳ **Allant de 20% à 40% des dépenses éligibles**, selon la nature du projet et la justification du besoin en financement (écart de financement)
- ↳ **Jusqu'à 75% dans les régions ultrapériphériques**

## IMPORTANT : Ces projets peuvent être éligibles à d'autres aides publiques

Il est donc essentiel d'identifier le/les dispositifs les plus pertinents, et anticiper les possibilités de cumul ou de repli en cas d'échec sur le RCA qui est un dispositif aussi **intéressant** que **sélectif**.



**ABF**  
Part of Tinexta Innovation Hub

Pour nous contacter :

02 47 60 93 40

contact@abfdecisions.fr



www.abfdecisions.fr